

## TARIFS 2022 BAREME DES HONORAIRES

### LOCATION

#### HONORAIRES DE GESTION (A CHARGE UNIQUE DU PROPRIETAIRE)

HONORAIRES DE GESTION DE BASE (sur le montant des encaissements)	<b>9.60 % TTC</b>
GARANTIE LOYERS IMPAYES et DETERIORATION (sur le montant des loyers + charges)	<b>2.20 % TTC</b>
VACANCE LOCATIVE (ou absence locataire) (sur le montant des loyers + charges)	<b>2.00 % TTC</b>
CARENCE LOCATIVE pour le NEUF (absence du 1 <sup>er</sup> locataire)	Etude sur dossier
ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT	<b>60€ TTC / lot / an</b>
GESTION ET SUIVI DES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'ENTRETIEN	Inclus
GESTION / SUIVI PROCEDURES LOYERS IMPAYES ET AUTRES CONTENTIEUX	Inclus
GESTION DES SINISTRES ASSURANCE EXPERTISES	Inclus
GESTION DES SINISTRES ASSURANCE GLI-VACANCE CARENCE	Inclus
CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE SUBVENTION OU EMPRUNT	Inclus
PRESENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE COPROPRIETE	Inclus
DOCUMENT D'AIDE A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS	Inclus
GESTION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE DES SCI	Inclus
DOCUMENT D'AIDE A LA DECLARATION DE TVA	Inclus
ACCES EXTRANET ESPACE PERSONNEL	Inclus
FRAIS ADMINISTRATIFS ET DEBOURS	Inclus
TARIF VACATION HORAIRE (pour toutes autres prestations)	<b>90€ TTC / Heure</b>

#### HONORAIRES DE LOCATION

##### **1 - BAIL D'HABITATION** (soumis à la loi du 6 juillet 1989-Loi ALUR)

**Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires**

##### A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail

**10€ TTC par M<sup>2</sup>** de surface habitable en zone tendue

**8€ TTC par M<sup>2</sup>** de surface habitable en zone non tendue

Frais d'état des lieux d'entrée

**3€ TTC par M<sup>2</sup>** de surface habitable

##### A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail

**10€ TTC par M<sup>2</sup>** de surface habitable en zone tendue

**8€ TTC par M<sup>2</sup>** de surface habitable en zone non tendue

Frais d'état des lieux d'entrée

**3€ TTC par M<sup>2</sup>** de surface habitable

ETABLISSEMENT D'UN AVENANT AU BAIL D'HABITATION

A la charge du demandeur

Forfait de **120€ TTC**

##### **2 - BAIL POUR UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT (GARAGE, BOX, PARKING)**

A la charge du propriétaire

1 mois de loyer TTC

A la charge du locataire

1 mois de loyer TTC

##### **3 - BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL**

Honoraires de recherche et sélection de locataire, visites accompagnées, constitution et étude du dossier de candidature,

A la charge du preneur

**15% HT** du montant du loyer annuel HT

A la charge du bailleur

**15% HT** du montant du loyer annuel HT

REDACTION DE BAIL OU RENOUELEMENT

1 mois de loyer HT

A la charge du preneur

Minimum 500€

CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

Sur facture

Partagé entre le preneur et le bailleur

AVENANT AU BAIL COMMERCIAL, REDACTION DIVERS ACTES

A la charge du preneur

Forfait de **480€ TTC**

A la charge du bailleur

Forfait de **480€ TTC**

##### **4 - BAIL DE DROIT COMMUN HABITATION**

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux

1 mois de loyer TTC

A la charge du locataire

1 mois de loyer TTC

A la charge du propriétaire

Honoraires soumis à TVA - Taux applicable en vigueur de 20%

Tous les honoraires à la charge du bailleur sont déductibles des revenus fonciers.

Grenoble, le 03 janvier 2022